

LETTRE FIXANT LES HEURES D'ABSENCE POUR RECHERCHE D'EMPLOI

Modèle établi à titre indicatif

Rappel de la réglementation

La loi n'oblige pas les employeurs à donner à leurs salariés des heures d'absence pour recherche d'emploi au cours du préavis.

Toutefois, la convention collective ou à défaut l'usage dans la profession peut permettre au salarié de s'absenter en cours de préavis pendant un certain nombre d'heures pour rechercher un nouvel emploi.

Modalités de prise des heures pour recherche d'emploi

Les conventions collectives réglementent souvent les autorisations d'absence pour recherche d'emploi. Ces heures -en général 2 heures par jour- sont en principe rémunérées. Cependant, elles ne sont pas considérées comme du temps de travail effectif et ne sont donc pas comptabilisées pour le calcul des heures supplémentaires ou l'appréciation des durées maximales de travail. Un regroupement de ces heures en fin de préavis peut être prévu. A défaut d'accord entre les parties sur la prise de ces heures, les jours durant lesquels seront prises les absences pour recherche d'emploi peuvent être fixés alternativement par le salarié et l'employeur.

Compte tenu de la finalité de ces heures, l'employeur peut refuser leur utilisation à un salarié pour lequel elles sont inutiles (exemple : un salarié qui prend sa retraite).

NB : Il est indispensable de vous reporter à votre convention collective pour connaître les modalités d'application dans votre entreprise.

ENTREPRISE

Adresse

A....., le.....

Recommandé avec AR (ou remise en main propre contre décharge)

M. / Mme.....

Adresse

M. / Mme,

Nous vous confirmons par la présente les modalités de prise des heures d'absence pour recherche d'emploi prévues par la convention collective..... (ou les usages) et définies en accord avec vous.

Pendant la durée de votre préavis, qui prend fin le....., vous pourrez vous absenter heures par jour, un jour à votre convenance et un jour à notre convenance, soit :

le, de heures àheures

le....., à votre convenance

le, de heures àheures

le....., dernier jour de votre préavis, de..... heures àheures

Nous vous serons gré d'informer votre responsable de service la veille du jour au cours duquel vous prendrez des heures d'absence à votre convenance.

En cas d'accord pour regrouper les heures d'absence pour recherche d'emploi :

Nous vous informons que vous pourrez regrouper vos heures pour recherche d'emploi selon les modalités suivantes :

Nous vous rappelons que ces heures sont rémunérées (ou non rémunérées), conformément aux dispositions de la convention collective (ou du contrat de travail).

Veillez agréer, M. / Mme....., l'expression de nos sentiments distingués.

Signature